

M. l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Le projet pour les futures CAP (*Commissions Administratives Paritaires*) et CCP (*Commissions Consultatives Paritaires*) a été présenté le 25 mai.

L'UNSA rappelle :

- D'une part,

toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution, et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

- D'autre part,

l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et permettre de garantir - à la fois - l'équité de traitement entre agents et la transparence des opérations de carrière.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. **Or, ce projet supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation, et réduit le suivi des promotions !**

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

Pour l'UNSA, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. Nous nous interrogeons sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. **Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.**

Après un an rue de Grenelle, le ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas gagné le pari de la confiance auprès des enseignants. Le SE-Unsa a confié à l'IFOP le soin d'étudier l'état d'esprit des enseignants à l'issue de la première année scolaire de la nouvelle majorité gouvernementale.

- *Comment perçoivent-ils la nouvelle politique éducative ?*
- *Quelles sont leurs attentes pour mieux vivre leur métier ?*

D'après cette enquête, **63% des enseignants ne sont pas satisfaits de la politique ministérielle**. Pour le SE-Unsa, les résultats de cette enquête doivent être observés de près par le gouvernement alors qu'il multiplie les remises en cause de ce qui constitue la fonction publique. Au moment où le ministre annonce un plan de transformation de la voie professionnelle, il est nécessaire qu'il n'oublie pas le volet « *personnels* » de cette réforme. L'instauration du service de médecine de prévention - inscrit dans la réglementation - doit aussi être effective dans l'Éducation nationale. C'est un enjeu crucial pour :

- l'expertise des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité,
- la prévention de l'altération de l'état de santé des personnels,
- la surveillance médicale.

Aussi, le SE-Unsa revendique :

- pour **tous** les personnels, **la visite médicale annuelle à laquelle ils ont droit** ;
- un accroissement du nombre de médecins de prévention.

Une réflexion sur l'aménagement des fins de carrière est également indispensable à l'heure où les carrières s'allongent et les conditions de travail se dégradent. **Le SE-Unsa souhaite que le ministère prenne en compte « l'usure » que connaissent les collègues en fin de carrière, en leur proposant des allègements horaires et la possibilité d'adapter leurs missions...**

A l'ordre du jour de cette CAPD, nous abordons l'avancement à la Hors Classe.

Chaque enseignant promouvable à la hors classe doit être informé via I-Prof de l'avis émis par son IEN. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cet avis fait parler dans les salles de maîtres...

Les critères d'appréciation définis dans la circulaire ne sont pas suffisamment précis et les collègues qui font un travail remarquable auprès des élèves ont le sentiment que leur investissement au quotidien n'est pas forcément récompensé. **Il est indispensable que les collègues puissent prendre connaissance de leur appréciation et disposer éventuellement du temps nécessaire pour leurs démarches avant la tenue de la CAPD, ... comme il est prévu dans la note de service du 19 février 2018. A cela, s'ajoute que l'appréciation émise par l'IEN est conservée pour les campagnes ultérieures, ... ce que nous contestons !**

Le risque est donc grand de voir des collègues à un échelon inférieur passer à la hors classe avant les collègues qui sont au 11^{ème} échelon.

Le SE-Unsa rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté pour les promotions.

Merci de votre attention.